

GRILLE TARIFAIRE 2025

Applicable au 1er janvier 2025
par la délibération n°2024/114 du 11 décembre 2024

Précisions :

- les prix indiqués ci-dessous s'entendent en euros (€) hors taxes (HT),
- sauf mentions contraires, les tarifs s'appliquent à toutes les communes de la CCGHV,
- sur la facture adressée à l'abonné, la TVA, les autres redevances et taxes en vigueur s'ajoutent aux tarifs présentés ci-dessous,
- pour l'établissement des factures, les tarifs horaires sont arrondis à la tranche horaire supérieure.

TARIFS DE L'EAU (€ HT)

Part fixe (dite "abonnement")		
Tous usages	forfait annuel, pour compteur $\varnothing \leq 20$ mm	88
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 32$ mm	123
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 40$ mm	153
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 50$ mm	182
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 60$ à 65 mm	211
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 80$ mm	285
	forfait annuel, pour compteur $\varnothing 100$ mm	342

Part variable (dite "consommation")			
Usages domestiques et assimilés	le m ³	1,15	
	Liézey : le m ³ , au-delà de 150 m ³	1,75	
Usages non domestiques	Usagers à forte consommation	le m ³ , $\leq 6\ 000$ m ³	1,15
		le m ³ , de 6 001 à 12 000 m ³	1,09
		le m ³ , de 12 001 à 24 000 m ³	1,04
	Fromagerie Bongrain Gérard (Le Tholy)	le m ³ , au-delà de 24 000 m ³	0,92
		le m ³ , de 0 à 100 000 m ³	1,06
		le m ³ , au-delà de 100 000 m ³	1,15

Frais d'accès au service		
A la souscription d'un contrat	forfait	150

Compteur : ouverture, fermeture, remplacement, contrôle, etc...		
Ouverture d'un compteur	forfait	50
Fermeture d'un compteur	forfait	50
Remplacement d'un compteur suite détérioration non imputable à la CCGHV (gel compris)	forfait	200
Contrôle d'un compteur à la demande, sur place par un agent de la CCGHV	forfait	50
Contrôle d'un compteur à la demande, par étalonnage	au réel, sur présentation d'un devis	
Frais de déplacement pour relève de compteur (hors campagne de relève déclenchée par la CCGHV)	forfait	50

Mesure de pression		
A la demande de l'utilisateur	forfait	50

Branchement au réseau		
Travaux de branchement	établissement d'un devis	
Contrôle pour la première mise en service du branchement	forfait	150

Contrôle en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau		
Au regard des exigences de protection du réseau de distribution d'eau potable public	forfait	150

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT (€ HT)

Part fixe (dite "abonnement")		
Tous usages	forfait annuel	82

Part variable (dite "consommation")		
Eaux domestiques		
Gérardmer, Xonrupt-Longemer	le m ³	1,50
Granges-Aumontzey, Le Tholy	le m ³	2,14
Présence d'une autre ressource (puits/captage/forage/récupération d'eau de pluie, etc...)		
En l'absence d'un compteur d'eau	forfait	40 m ³ / an / personne
En présence d'un compteur d'eau	facturation sur la base du volume relevé au compteur	
Eaux assimilées domestiques et industrielles		
Gérardmer, Xonrupt-Longemer	le m ³ , ≤ 6 000 m ³	1,50
	le m ³ , de 6 001 à 12 000 m ³	1,42
	le m ³ , de 12 001 à 24 000 m ³	1,35
	le m ³ , au-delà de 24 000 m ³	1,20
Granges-Aumontzey, Le Tholy	le m ³ , ≤ 6 000 m ³	2,14
	le m ³ , de 6 001 à 12 000 m ³	2,03
	le m ³ , de 12 001 à 24 000 m ³	1,93
	le m ³ , au-delà de 24 000 m ³	1,71

Branchement au réseau		
Travaux de branchement	établissement d'un devis	

Contrôle de conformité de branchement / déversement		
Systematique lors des travaux pour les branchements neufs	forfait	150
A la demande pour les branchements existants (<i>ventes par exemple</i>)	forfait	150

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)		
Applicable à toute construction neuve raccordable, et à tout bâtiment existant devenu raccordable		
Eaux usées domestiques :		
Pour une maison individuelle	forfait	5 000
Pour les immeubles collectifs, ou permis de construire groupés (immeubles collectifs et/ou maisons groupées)		
pour le 1er logement	forfait	5 000
par logement supplémentaire	forfait	1 000
Si ANC conforme (dernier contrôle SPANC : "conforme" ou "recommandations")		abattement de 50 %
Autres eaux usées :		
Surface de plancher de 0 à 100 m ²	forfait	5 000
Surface de plancher de 101 à 500 m ²	forfait	6 000
Surface de plancher de 501 à 1 000 m ²	forfait	8 000
Surface de plancher supérieure à 1 000 m ²	forfait	10 000
Si ANC conforme (dernier contrôle SPANC : "conforme" ou "recommandations")		abattement de 50 %

Curage / Vidange / Transport / Elimination de boues		
Curage seul (véhicule, déplacement, eau, 2 agents)	l'heure	170
Collecte des matières de vidange, transport et élimination, jusqu'à 3 m ³	forfait	200
par m ³ supplémentaire	le m ³	20

Réception et traitement des matières de vidange à la station d'épuration		
Sous réserve des autorisations nécessaires, et des possibilités techniques et administratives	le m ³	15

Passage caméra pour contrôle des réseaux d'assainissement		
Matériel, véhicule, déplacement, 1 agent	l'heure	200

TARIFS GÉNÉRAUX (€ HT)

Main d'œuvre et matériel		
Véhicule (hors cureuse), avec 1 agent technique	l'heure	50
1 agent technique	l'heure	25
Intervention en-dehors des horaires ouvrables appliqués à la CCGHV		majoration de 50%
Coût des pièces si besoin ou si détérioration	au réel	

Main d'œuvre pour intervention spécifique (recherche de fuites, télégestion, etc...)		
Déplacement, 1 agent spécialisé	l'heure	200

Déplacements		
Déplacement lié à une intervention non justifiée ou non réalisée du fait de l'utilisateur	forfait	150